

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**RAPPORT DE L'EVALUATION
INSTITUTIONNELLE DE L'UNIVERSITE
VIRTUELLE DU SENEGAL (UVS) EN VUE DE
L'HABILITATION A DELIVRER DES DIPLOMES
DE LICENCE ET MASTER**

L'équipe d'évaluation :

- Pr Abdou Salam SALL, Président
- Dr Boubacar AW, membre
- Dr Geneviève LE FORT, membre
- Pr Mouhamadoune SECK, membre
- Pr Bhen Sikina TOGUEBAYE, membre
- Pr Azzeddine ZAGROUBA, membre

Signature : Pour l'Equipe, le Président

Novembre 2019

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
I. INTRODUCTION.....	4
II. PRESENTATION DE L'UVS	4
III. AVIS SUR LE RAPPORT D'AUTO-EVALUATION.....	4
IV. DESCRIPTION DE LA VISITE	5
V. APPRECIATION DE L'UVS AU REGARD DES STANDARDS DE QUALITE DE L'ANAQ-SUP	8
VI. POINTS FORTS	32
VII. POINTS FAIBLES	35
IX. RECOMMANDATIONS A L'UVS	37
X. RECOMMANDATIONS A L'ANAQ-SUP.....	38
XI. PROPOSITION D'AVIS DE L'EQUIPE D'EVALUATION :.....	38
ANNEXE : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	40

Sigles et abréviations

AASTIC : Association d'appui à la science et aux technologies de l'information et de la communication

ADEPME : Agence de Développement et d'encadrement des petites et moyennes entreprises

ADIE : Agence de l'Informatique de l'Etat

ANAQ-Sup : Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur

ANAQ-Sup : Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur

ANPEJ : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

CIAQ : Cellule Interne Assurance Qualité

CRCBS-AF : Centre Régional de la convention de bale et de Stockholm Afrique francophone

LMD : Licence-Master-Doctorat

MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

PATS : Personnel Administratif, Technique et de Service

PER : Personnel d'Enseignement et de Recherche

PSE-J : Programme Sénégalais pour l'Emploi des Jeunes

UE : Unité d'Enseignement

UVS : Université Virtuelle du Sénégal

I. Introduction

L'Université Virtuelle du Sénégal (UVS), après cinq (5) ans de fonctionnement, a sollicité auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), l'habilitation à délivrer des diplômes de Licence et de Master. C'est dans ce cadre que l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-Sup) a confié à une équipe d'experts externes la mission d'évaluer cette institution.

II. Présentation de l'UVS

L'UVS est un établissement public d'enseignement supérieur qui a pour vocation de développer et vulgariser l'enseignement à distance. Elle est la première université publique numérique du Sénégal. Elle a été créée en 2013 (Décret n° 2013-1294 du 23 septembre 2013 portant création de l'Université Virtuelle du Sénégal), sous le statut d'établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Ses enseignements ont effectivement démarré en 2014.

L'UVS dispose de locaux suivants:

- le siège, situé à Dakar à la Cité Keur Gorgui, qui accueille la coordination et les directions ;
- l'annexe du siège, située à Liberté 6, Cité COMICO, qui abrite l'agence comptable, les pôles de formation et l'équipe multimédia ;
- des espaces numériques ouverts (ENO), au nombre de 13 au moment de l'évaluation, qui sont tout à la fois un lieu de formation, un espace de socialisation et un levier d'interactions avec les communautés locales. Ils sont implantés sur toute l'étendue du territoire national.

L'UVS est structurée en trois (3) pôles de formation : Sciences, Technologie et Numérique (STN) ; Sciences Économiques, Juridiques et de l'Administration (SEJA) ; Lettres, Sciences Humaines et de l'Éducation (LSHE).

L'Université compte pour l'année académique 2018-2019, 29.000 étudiants, 21 enseignants permanents, 150 personnels administratifs, techniques et de services, 400 enseignants-associés et une base de données de près de 1.600 tuteurs dont plus de 50% sont régulièrement mobilisés dans le cadre des activités pédagogiques.

III. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation comprend 242 pages, y compris les annexes. Il a été préparé suivant le référentiel d'évaluation institutionnelle de l'ANAQ-Sup. Tous les standards ont été renseignés.

Les éléments de preuve utiles à la bonne appréciation du rapport sont soit annexés au rapport d'auto-évaluation soit mis à disposition lors de l'évaluation externe.

L'analyse faite des différents champs d'évaluation est souvent plus descriptive que statistique, ce qui oblige de faire référence très souvent aux éléments de preuve.

Le rapport a été élaboré suite à une auto-évaluation conduite par un comité de pilotage composé de représentants de toutes les composantes de l'établissement. Mais l'approche méthodologie (les étapes, les activités menées par étapes et les acteurs impliqués) qui a conduit à l'élaboration du rapport d'auto-évaluation n'a pas été décrite dans ce document.

IV. Description de la visite

IV.1. Organisation et déroulement de la visite

Une réunion avec l'ANAQ-Sup et les experts a été organisée par le Secrétaire Exécutif de l'ANAQ-SUP, Prof. Pape Guèye, le 17 juillet 2019, pour discuter et valider le cadre conceptuel et la démarche méthodologique. Les experts en ont profité pour échanger et s'accorder sur la conduite de la mission.

La visite de terrain a été effectuée les 18, 19 et 20 juillet 2019, conformément à l'agenda indiqué dans le Tableau I. Cet agenda a été validé par les deux parties.

L'évaluation a été menée à travers:

- des entretiens avec les responsables, les enseignants, le personnel administratif et technique et les étudiants de l'UVS et du PSE-J;
- la visite des infrastructures et des équipements de l'UVS et du PSE-J;
- l'étude de documents mis à disposition par le responsable de la CIAQ de l'UVS.

La liste des personnes rencontrées lors de la mission de terrain est fournie en annexe du présent rapport.

La synthèse des observations a été présentée aux composantes de l'UVS ainsi qu'au responsable du PSE-J à la fin de l'évaluation de terrain, le 20 juillet 2019, en deux rubriques : points forts et points faibles sur sept champs : la gouvernance, les ressources humaines, la formation, les infrastructures, le financement, la recherche et les étudiants. Il a été précisé que les points faibles feront l'objet de recommandations.

Tableau I. Agenda de la visite

Horaires	Activités	Participants
Jour 1 (Jeudi 18 juillet 2019)		
08 h30 – 09h 00	<ul style="list-style-type: none"> - Arrivée, accueil et installation - Lancement des activités - Présentation des acteurs - Rappel des objectifs de la visite - Validation de l’agenda de travail 	Coordonnateur, Coordonnateur adjoint, Directeur CIAQ, Président du comité de pilotage de l’évaluation institutionnelle
09h 00 - 10h 00	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de l’établissement - Discussions, échanges et demande de documents complémentaires, si nécessaire 	Coordonnateur, Coordonnateur adjoint / directeurs centraux, Directeur CIAQ et Président comité de pilotage de l’auto- évaluation
10h 00 – 10h 45	Entretien avec les directeurs de Pôle de formations, des responsables du PSE-J, responsables des centres de recherche et des services administratifs ;	Responsables de structures académiques, scientifiques et administratifs
10h 45 – 11h 30	Entretien et discussions avec des PATS	PATS n’ayant pas de responsabilités administratives et différents de ceux du soutien pédagogique et didactique
11h 30– 12h 15	Test des plateformes de formation de l’UVS	DFIP, DISI
12h 15– 13h 00	Entretien et discussions avec le soutien pédagogique et didactique (techno-pédagogues, scénaristes, etc.)	Techno-pédagogues, scénaristes, etc.
13h 00 – 13h 30	Visite du Datacenter	
13h30-15h30	Pause	
15h 30- 18h	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du studio de production de vidéos pédagogiques - Entretien et discussion avec des enseignants et tuteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - DFIP/Service multimédia - Enseignants et tuteurs
15h 30- 16h 15	- Test des plateformes de formation de l’UVS	Les responsables techniques et pédagogiques
16h 15 – 18h 00	- Entretien et discussions avec des tuteurs	Tuteurs

Jour 2 (Vendredi, 19 Juillet)		
9h00-11h00	Visite d'un Espace Numérique Ouvert (ENO) à Dakar, ESSEA (ex ENEA)	Responsables de l'université et responsables de l'ENO
11h30-15h00	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des experts, présentation du PSE-J et discussion avec les responsables du PSE-J - Entretien et discussion avec les formateurs du PSE-J - Visite des locaux et des équipements du PSE-J - Entretien et discussion avec les lauréats du PSE-J 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsables du PSE-J - Formateurs du PSE-J - Lauréats du PSE-J
Jour 3 (Samedi 20 juillet 2019)		
8h00	Départ pour Thiès	
9h30-12h30	<ul style="list-style-type: none"> - Visite ENO de Thiès - Entretien avec des étudiants de l'ENO de Thiès. - Entretien par vidéo-conférence avec des étudiants d'autres ENO (Kolda, Louga, Sédhiou, etc.) 	Responsables de l'université et responsables de l'ENO
12h30	Retour à Dakar	
14h00	Restitution orale des résultats de l'évaluation	Coordonnateur, Coordonnateur adjoint / directeurs centraux, Directeur CIAQ et Président comité de pilotage de l'auto-évaluation

IV. 2 Appréciation de la visite sur site

Aucune difficulté n'a été rencontrée au cours de la visite. C'est dans une ambiance de cordialité et d'échanges respectueux et constructifs que cette visite s'est déroulée. Il a été constaté une mobilisation de toutes les composantes de l'UVS.

V. Appréciation de l'UVS au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

La synthèse de la grille d'analyse du programme d'études au regard des standards de qualité est présentée ci-dessous :

CHAMP D'EVALUATION 1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution.

Standard 1.01 : *L'institution s'est dotée d'une mission publique et des objectifs en matière d'enseignement et de recherche et a déterminé sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique.*

Appréciation globale du standard

L'UVS étant un établissement public, ses missions ont été fixées par le décret n° 2016-371 du 25 mars 2016. Conformément aux dispositions de ce décret, l'UVS a pour missions principales :

- le développement des programmes et de projets d'enseignement et de formation à distance dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue et de la formation professionnelle supérieure ;
- le développement de la recherche et la vulgarisation de la culture scientifique ;
- l'aide à l'insertion professionnelle des diplômés ;
- le service à la communauté.

Se basant sur ces missions, l'UVS s'est fixé les objectifs suivants :

- former des communautés d'apprenants, capables d'utiliser leur savoir au profit de la société ;
- réaliser des activités de recherche ayant un impact sur la collectivité ;
- faire de son expertise une source de revenus et dégager des moyens pour innover ;
- aligner sa gouvernance, améliorer la qualité des enseignements et adapter son organisation ;
- développer un réseau d'espaces numériques ouverts (ENO) dynamique, efficient et responsable ;
- assurer le développement des infrastructures et leur maintien en condition opérationnelle ;
- développer des partenariats stratégiques.

Ses missions, combinées d'une part avec ses objectifs, et d'autre part avec ses réalisations en termes d'enseignement à distance, confèrent à l'UVS une position de choix dans l'environnement académique national et international.

Le positionnement de l'UVS dans son environnement social se traduit essentiellement par le déploiement du réseau des ENO sur toute l'étendue du territoire national. En effet, les ENO

témoignent, d'une part, d'une prise en compte du contexte social et, d'autre part, de l'effort en matière de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Les ENO permettent également à l'UVS de disposer d'un modèle hybride entre l'enseignement présentiel et à distance, ce qui constitue une innovation et un positionnement unique.

Par ailleurs, l'UVS est engagée dans le service à la communauté avec, notamment, l'implantation de salles de télé-médecine dans l'ensemble des ENO.

L'UVS s'est dotée d'un Plan stratégique 2018-2022 dans lequel elle a indiqué sa vision, sa mission et ses objectifs en matière de développement institutionnel. Mais il manque dans ce plan stratégique des rubriques relatives aux plans de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de financement.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.02: Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés. Le PER est impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche.

Appréciation globale du standard

Le décret 2016-371 du 25 mars 2016 portant organisation et fonctionnement de l'UVS prévoit trois (3) organes pour l'administration de l'Université : un Conseil d'Administration (CA), un Conseil Académique et un Coordonnateur.

Le Conseil d'Administration est l'organe délibérant de l'UVS. Il veille au respect de la mission de l'UVS. Il est l'instance de validation des orientations stratégiques, pédagogiques, scientifiques de l'UVS. Il est chargé de l'évaluation et du contrôle de la gestion administrative et financière.

Le Conseil Académique est l'organe compétent pour traiter des questions d'ordre académique. A ce titre, il a pour mission, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des aspects pédagogiques, académiques, scientifiques, disciplinaires et de recherche au sein de l'UVS.

Le coordonnateur assure la direction et la gestion de l'UVS.

Ces organes sont fonctionnels. Le Conseil d'Administration et le Conseil Académique se réunissent régulièrement avec production de procès-verbaux.

Par ailleurs, l'Université s'est dotée d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables qui formalise les principales règles de gestion administrative, financière et comptable. Mais l'appropriation et l'application de ce manuel ne sont pas encore effectives.

L'UVS s'est aussi dotée des directions techniques dont les fonctions, les compétences et les responsabilités ont été attribuées en cohérence avec ses missions et ses objectifs. Il s'agit de :

- la Direction des Études, de la Recherche et de l'Innovation (DERI) ;
- la Direction de la Formation et de l'Ingénierie pédagogique (DFIP) ;
- la Direction des Infrastructures et des Systèmes d'Information (DISI) ;

- la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) ;
- la Direction des Espaces Numériques Ouverts (DENO) ;
- la Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF) ;
- la Direction de la Communication et du Marketing (DCM) ;
- la Direction de l'Alignement, de la Planification stratégique et des Projets (DAPSP).

Le personnel d'enseignement et de recherche (PER) siège dans le Conseil d'Administration et le Conseil Académique. Son implication dans les processus décisionnels concernant l'enseignement et/ou la recherche est, de ce fait, effective et garantie.

La structure de gouvernance et de gestion et l'organisation des processus de prise de décision sont clairement définies dans les textes réglementaires et dans le manuel de procédures administratives, financières et comptables. Celles-ci sont en cohérence avec les missions et les objectifs de l'UVS.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 1.03 : L'institution dispose de personnels, de structures ainsi que de ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique.

Appréciation globale du standard

L'UVS dispose d'un effectif de :

- 21 enseignants permanents dont 2 Professeurs titulaires, 2 Professeurs associés, 5 Maître de conférences titulaires, 5 Maître de conférences associés, 3 Attachés temporaires et 2 Assistants ;
- 150 personnels administratifs, techniques et de services ;
- 400 enseignants-associés ;
- une base de données de près de 1.600 tuteurs dont plus de 50% sont régulièrement mobilisés dans le cadre des activités pédagogiques.

Le nombre d'enseignants permanents est faible mais en progression avec les derniers recrutements. Ces ressources humaines, en rapport avec les enseignants associés et les tuteurs, permettent néanmoins à l'université de réaliser ses missions.

Les infrastructures administratives et académiques sont en nombre satisfaisant et sont correctement équipées. Actuellement, l'UVS dispose d'un réseau de 13 ENO répartis sur le territoire national. De nouveaux ENO ont été livrés récemment. A moyen terme, il est prévu qu'elle dispose de cinquante (50) ENO, dont au moins un (1) ENO dans chaque département du Sénégal.

S'agissant des ressources financières, le budget 2019 de l'UVS (environ 5 milliards de FCFA) est constitué à hauteur de 89% par la subvention de l'Etat. Les ressources propres de

l'institution représentent environ 11% (600 millions de FCFA) de ce budget et proviennent de la formation continue et des droits d'inscription pédagogique. Ces ressources budgétaires permettent de couvrir les principales charges de l'Université : dépenses de personnel prises en charge sur toute l'année, missions du personnel, voyages d'études des PER, acquisition de matériels pédagogiques, paiement des locations, etc. Ce budget est insuffisant au regard des effectifs d'étudiants et des divers besoins.

La gouvernance et la gestion de l'UVS sont principalement assurées, comme mentionné plus haut, par :

- un Conseil d'Administration ;
- un Conseil Académique ;
- un Coordonnateur ;
- des directions techniques dont la DFIP, la DISI et la DENO
- d'une Cellule interne d'Assurance Qualité.

Cette structure organisationnelle, non seulement intègre la formation à distance, mais est aussi adaptée à la réalisation des missions et des objectifs de l'UVS.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 1.04 : Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.

Appréciation globale du standard

Les sources de financement de l'UVS sont constituées de subventions de l'Etat, des droits d'inscription des étudiants, des ressources de la formation continue et des subventions de partenaires techniques et financiers.

Ces sources de financement, malgré la part prépondérante de la subvention de l'Etat, ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'UVS en matière d'enseignement et de recherche. En effet, l'UVS est dotée de l'autonomie académique, financière, organisationnelle et en matière de gestion de ressource humaine.

Les ressources sont exécutées conformément au décret n° 2012-1269 du 08 novembre 2012 portant régime financier des universités. En effet, les opérations d'exécution des budgets de l'Université sont soumises à un double contrôle, interne et externe. Les comptes administratifs du Coordonnateur et les états financiers de l'agent comptable sont soumis à l'examen contrôle du Conseil d'Administration et les états financiers de l'Agent comptable sont examinés et jugés par la Cour des comptes.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.05 : L'institution dispose d'un système d'assurance qualité

Appréciation globale sur le standard

L'UVS a mis en place un dispositif interne d'assurance qualité composé de deux principales entités :

- la cellule interne d'assurance qualité (CIAQ) ;
- les points focaux de l'assurance qualité au niveau de chaque ENO.

La CIAQ est fonctionnelle. Son rapport d'activités (non daté) indique qu'elle déroule actuellement son Plan d'Assurance Qualité (PAQ) inscrit dans le Plan stratégique de l'UVS. Ce Plan est composé de plusieurs projets dont le principal objectif est « le développement et le soutien d'une politique d'assurance qualité et de normalisation ». Parmi les projets du PAQ, figurent :

- le partage des bonnes pratiques d'assurance qualité ;
- l'harmonisation des documents de l'UVS ;
- l'auto-évaluation institutionnelle ;
- l'auto-évaluation de programmes ;
- la démarche processus.

L'équipe des experts estime que ce programme, s'il est effectivement mis en œuvre, permettra à l'UVS de mesurer la qualité de ses activités et de prendre des mesures lorsque des lacunes sont identifiées.

Mais l'UVS ne dispose pas d'un Manuel Qualité qui devrait décrire le système de management de la qualité mis en œuvre en son sein.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.06 : L'institution a mis en place des mécanismes de prévention et/ou de résolution des conflits.

Appréciation globale sur le standard

L'UVS a mis en place le Comité Universitaire de Dialogue Social (CUDS) par arrêté n° 00928 UVS/COORD/CA/DAAF/chm.fsd en date du 22 Août 2017.

Le CUDS a pour mission principale de veiller à la pacification de l'espace universitaire à travers des actions de prévention des risques et/ou de gestion de conflits internes entre les différents acteurs de l'UVS.

Le CUDS est opérationnel. Il a rendu compte à la Coordination de l'UVS de ses rencontres avec toutes les parties prenantes (syndicats des PER, syndicats des PATS, représentants des étudiants, personnel des ENO, tuteurs, etc.).

Par ailleurs, l'UVS dispose d'une Commission disciplinaire pour les étudiants et un conseil de discipline pour les PATS.

Conclusion sur le standard : Atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 2 : OFFRE D'ÉTUDES ET DE FORMATION

Standard 2.01 : L'institution offre des programmes d'études et de formation conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure existante dans l'institution et au niveau national ou la complètent de façon judicieuse. Les programmes d'études et de formation offerts sont adaptés à l'enseignement à distance.

Appréciation globale sur le standard

L'UVS offre des programmes de Licence et de Master répartis dans 3 pôles de formation : Sciences, Technologie et Numérique (STN), Sciences Juridiques, Economiques et de l'Administration (SEJA) et Lettres, Sciences Humaines et de l'Éducation (LSHE). Ces programmes sont mentionnés dans le tableau II.

Tableau II. Liste des programmes offerts par l'UVS

Licences	Masters
Licence en Arts graphiques et numériques	Master Modélisation et calcul scientifique
Licence en Communication digitale	Master Ingénierie Logicielle
Licence en Développement d'applications (web, mobile, gaming)	Master Systèmes, Réseaux et infrastructures virtuelle
Licence en Multimédia – Internet – Communication	Master Finance- Comptabilité
Licence en Mathématiques Appliquées et Informatique	Master Audit et Contrôle de Gestion
Licence en Administration Économique et Social	Master Droit public
Licence en Anglais	Master Droit privé
Licence en Sociologie	Master Sociologie
Licence en Sciences de l'éducation	Master Anglais
Licence en Sciences Economiques et de Gestion	Master Sciences de l'Éducation
Licence en Science politique	Master Economie et Gouvernance des territoires
Licence en Sciences Juridiques	Master Economie de l'énergie et de l'environnement
Licence Droit et Informatique (LegalTeh)	Master Economie, études quantitatives

Chaque formation dispose d'une fiche comprenant les informations suivantes : Intitulé, Pôle, Domaine, Mention, Options, Liste des séries de bac autorisés à s'inscrire (pour la Licence) ou Conditions d'admission (pour le Master), Matières dominantes de la filière, Niveau de sortie et, Finalités – Débouchés. Les fiches toutefois ne mentionnent pas les compétences attendues à chaque niveau de sortie. Sans le descriptif des compétences (« learning outcomes »), il est difficile de différencier les niveaux de formation Licence et Master et de savoir si chaque niveau est conforme au système LMD. Cela dit, le dispositif de validation des formations semble solide avec ses trois étapes : validation interne, validation externe et

enfin validation par le Conseil académique. Cette dernière devra être entérinée par le Conseil d'Administration.

Chaque cours dispose d'une fiche de présentation et de scénarisation qui précise, entre autres, les prérequis, les objectifs généraux du cours et spécifiques pour chaque séquence, les modalités d'enseignement et d'apprentissage et le matériel pédagogique à disposition, y compris les ressources documentaires des bibliothèques en ligne. Cette scénarisation est réalisée par des équipes technico-pédagogiques très compétentes selon un modèle standardisé. Si l'automatisation est nécessaire dans le cadre de l'enseignement à distance avec une masse importante d'étudiants, elle laisse toutefois peu de place pour l'expérimentation ou l'innovation pédagogique de la part des enseignants.

Les maquettes pédagogiques des programmes de licence et master offerts par l'UVS sont conformes à la réglementation nationale en matière.

L'UVS offre par ailleurs une formation de Capacité en Droit accessible aux non titulaires du Baccalauréat et quelques formations courtes de type Certification. Le comité de pilotage en charge de l'autoévaluation recommande de poursuivre la diversification de l'offre de formation, notamment les formations courtes ou certifiantes, les formations ciblant les professionnels ou les catégories de personnes généralement non prises en compte par le secteur de l'éducation formelle. Une stratégie en matière de formation courte est certainement nécessaire mais attention toutefois à conserver le niveau universitaire des formations. Les formations courtes ou certifiantes doivent se positionner dans le secteur post grade de la formation continue.

Par son mode de livraison à distance, l'offre de formation de l'UVS complète l'offre existante des universités classiques en présentiel. L'UVS essaie de donner des profils scientifiques à des bacheliers littéraires. Les cours sont formatés pour l'enseignement à distance par les équipes technico-pédagogiques sur la base du contenu fourni par les enseignants. Des fiches de scénarisation standard visent une automatisation de la production des cours. Les vidéos, produites dans un studio professionnel ou directement par l'enseignant lui-même avec un programme facile à utiliser sont de très bonne qualité. L'offre de formation est riche et diversifiée ; les éléments sont là pour renforcer l'interdisciplinarité.

L'UVS délivre également les Diplômes de Licence et de Master d'Entrepreneur Manager dont les formations sont dispensées par le Programme Sénégalais pour l'Entreprenariat de Jeunes (PSE-J) créé au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation par arrêté n° 13126 du 2 juillet 2015 du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. La délivrance de ces diplômes se fait dans le cadre de la Convention de partenariat signée le 11 juillet 2018 par les deux structures. Les spécialités de ce diplôme sont mentionnées dans le tableau III.

Tableau III. Liste des spécialités du Diplôme Supérieur d'Entrepreneur Manager délivré par l'UVS dont les formations sont dispensées par le PSE-J.

Licence Entrepreneur Manager	Master Entrepreneur Manager
Parcours Agriculture, agro-alimentaire, pêche et élevage	Parcours Agriculture, agro-alimentaire, pêche et élevage
Parcours Habitat social, construction et énergie	Parcours Habitat social, construction et énergie
Parcours Logistique, transport et distribution	Parcours Logistique, transport et distribution
Parcours Energie et mines	Parcours Energie et mines

La formation en entrepreneuriat dispensée par le PSE-J, avec une exigence de Bac+2 à l'entrée, se positionne au niveau L3. L'admission se fait sur sélection en fonction de la qualité et du potentiel du projet d'entreprise présentés par le candidat. Après l'obtention de leur diplôme, les étudiants dont le projet d'entreprise est le plus abouti se voient offrir un accompagnement d'une durée de 12 à 18 mois pour la réalisation de leur projet.

Le programme est sans aucun doute excellent et répond à un réel besoin dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE). Son positionnement soulève toutefois quelques questions. Les candidats viennent d'horizons divers et sans prérequis autre que le niveau Bac+2. Certains sont donc moins préparés que d'autres et ont plus de peine à suivre les cours. Sans aucune articulation avec les niveaux L1 et L2 suivis dans divers cursus par les candidats, le diplôme octroyé à l'issue de la formation du PSE-J n'est pas construit en cohérence verticale avec les compétences visées par le niveau L3 qui devraient se construire sur celles acquises en L2, elles-mêmes se basant sur celles délivrées en L1. Ici aussi, sans une liste des compétences attendues à la sortie, il est difficile d'évaluer le positionnement L3 de la formation.

Par ailleurs, aucune maquette pédagogique des formations offertes par le PSE-J n'a été mise à la disposition des évaluateurs, ni par l'UVS, ni par le PSE-J. Pourtant, selon les dispositions de l'article 5 de la Convention, le PSE-J s'est engagé à fournir à l'UVS les maquettes de formation. L'organisation des formations conduisant aux diplômes de Licence et de Master est codifiée par les décrets relatifs à ces diplômes. Ces textes règlementaires exigent, pour toute demande d'habilitation, la production des maquettes de formation précisant les unités d'enseignement et leurs contenus ou éléments constitutifs, le volume horaire de formation correspondant aux enseignements et au travail personnel de l'étudiant, les crédits alloués à chaque unité d'enseignement et les passerelles prévues. Cette disposition a été prise en compte dans le référentiel d'évaluation d'institutions de formation à distance (Standard 2.02.).

Les évaluateurs ne pouvaient donc pas apprécier la conformité de l'organisation des formations du PSE-J à la réglementation nationale en la matière.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 2.02 : L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiants et d'enseignants

Appréciation globale sur le standard

L'UVS a signé quelques conventions de partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur au Sénégal et à l'étranger. Les échanges et la mobilité des enseignants-chercheurs comme des étudiants pourront s'appuyer sur ces partenariats. Cette mobilité est pour le moment assez faible (seuls quelques séjours IN et OUT des enseignants-chercheurs – qui ont droit à un voyage d'études tous les deux ans – sont renseignés) et l'institution ne dispose pas

encore de stratégie internationale. Elle ne semble pas non plus avoir réfléchi à ce que pourrait ou devrait impliquer la mobilité étudiante dans le contexte de l'enseignement à distance.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 2.03 : L'institution a défini les conditions pour l'évaluation des apprentissages, l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.

Appréciation globale sur le standard

Les dispositions relatives aux conditions d'évaluation des apprentissages et d'obtention des titres académiques sont conformes aux dispositifs réglementaires et sont communiqués aux étudiants par différents canaux.

Les évaluations sont de différents types : formatives ou sommatives, sous forme de travaux notés ou de tests de connaissances, en ligne ou en présentiel dans les Espaces Numériques Ouverts (ENO). Les exigences sont les mêmes que pour l'enseignement en présentiel. Les enseignants sont libres de procéder aux formats d'évaluation qui leur semble le plus approprié. Sans une liste des compétences attendues à la fin de chaque module, il est toutefois difficile de vérifier la cohérence entre l'évaluation et les compétences visées.

Concernant le PSE-J, aucun document définissant les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes n'a été fourni. Aucun PV de délibération des jurys d'examens n'a été fourni aux évaluateurs ni par l'UVS, ni par le PSE-J. Or le PSE-J s'est engagé (article 5 de la convention) à associer l'UVS dans tous les processus liés aux délibérations des jurys d'examens et de fournir à l'UVS toutes les informations et toutes données nécessaires à la délivrance des certificats et diplômes (relevés de notes, extraits des délibérations, bases de données relatives à la scolarité etc.). Les évaluateurs ne pouvaient donc pas, d'une part, apprécier la participation de l'UVS aux délibérations des examens comme l'exige l'article 6 de la convention et d'autre part, évaluer la conformité des conditions de délivrance des diplômes des programmes du PSE-J à la réglementation nationale en la matière et aux règles universitaires en vigueur.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 2.04 : L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiants et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiants et de ses diplômés.

Appréciation globale sur le standard

La plateforme numérique permet un suivi très précis (« tracking ») des activités pédagogiques des étudiants. Les données récoltées sont mises à disposition des responsables de formations et agrégées sous forme de rapport pour les responsables des pôles. Rien n'indique cependant que ces données, surtout quantitatives, sont exploitées. Tel qu'il est conçu actuellement, renseignant essentiellement sur la présence ou non des étudiants à une

séance de cours, le rapport est peu utile pour une prise de décision des instances pédagogiques ou même pour un accompagnement de l'étudiant dans son parcours d'études.

L'UVS a par ailleurs mis au point un questionnaire d'évaluation des enseignements que les étudiants peuvent remplir en ligne à la fin de chaque cours. Ce questionnaire renseigne sur la conception et le contenu des cours, le tutorat et les fora, les ressources et activités d'apprentissage, les difficultés rencontrées, ainsi que les aspects techniques et médiatiques. Là encore, les résultats sont peu ou pas exploités au-delà de l'enseignant directement concerné.

La première promotion de diplômés date de mars 2018 ; l'UVS a donc encore peu de recul sur le devenir de ses diplômés. Elle a toutefois mis en place une enquête pour s'enquérir du devenir de ses diplômés et de leurs aspirations. Les résultats de cette enquête ont donné lieu à des mesures pour favoriser l'insertion professionnelle des diplômés.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 2.05 : L'institution évalue périodiquement ses programmes d'études et de formation pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).

Appréciation globale sur le standard

Au moment de sa création, un cours est examiné par trois cercles différents. Il est d'abord validé par des équipes de l'UVS (enseignants-chercheurs, enseignants associés, tuteurs et étudiants), ensuite par une équipe externe composée de représentants du monde académique et professionnel. Au final, il est validé par le Conseil académique qui porte la responsabilité académique de l'institution. Il devra être entériné par le Conseil d'Administration.

Les commissions pédagogiques au sein de chaque pôle et les cellules pédagogiques pour chaque discipline sont responsables de la cohérence des formations, y compris de l'articulation entre les programmes de Licence et de Master. Ces deux instances suivent la mise en œuvre des programmes et font les ajustements nécessaires suite aux retours des différents acteurs.

Une évaluation complète des programmes d'études est prévue tous les 3 ans. A ce jour, 5 programmes (les 5 premières Licences ouvertes) ont ainsi été évalués. Une équipe a été constituée pour :

- analyser la cohérence globale des maquettes de formation ;
- procéder à une évaluation des enseignements, tant du point de vue de leurs contenus que de leur cohérence globale ;
- réexaminer les domaines, mentions, et spécialités proposés ;
- déterminer les règles pédagogiques spécifiques applicables aux licences ;
- identifier, si nécessaire, les ressources-clefs (par exemple les intervenants, qu'ils soient académiques ou issus du monde professionnel), les activités-clefs ainsi que les partenaires-clefs nécessaires au bon déroulement des activités de formation ;
- produire les maquettes selon le format harmonisé adopté par l'UVS ;

- produire des dossiers complets de présentation des formations selon le format adopté par l'UVS.

Pour ses prochaines évaluations, l'UVS se basera sur le référentiel pour l'évaluation des programmes de formation à distance validé par l'ANAQ-Sup en septembre 2017.

Conclusion sur le standard : Atteint

CHAMP D'EVALUATION 3 : Recherche

Standard 3.01 : Les activités actuelles de recherche de l'institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux.

Appréciation globale sur le standard

Si la recherche figure parmi les priorités du plan stratégique 2018-2022 de l'UVS, son développement institutionnel n'en est qu'à ses débuts. Une division de la recherche, de la valorisation et de l'innovation existe au sein de la Direction des Etudes, de la Recherche et de l'Innovation (DERI) mais l'établissement ne dispose pas encore d'une stratégie en matière de recherche. La vingtaine d'enseignants-chercheurs permanents de l'UVS fait bien de la recherche mais pour le moment à titre individuel, dans le cadre de leur affiliation à des laboratoires d'autres universités, au Sénégal ou à l'étranger. Des rencontres ont été mises sur pied pour favoriser les échanges et le partage des résultats de recherche. Par ailleurs, les fonds alloués à la recherche par l'UVS – moins de 0,5% du budget – sont faibles.

Afin de consolider son positionnement dans le paysage universitaire, l'UVS doit se doter sans tarder d'une stratégie de recherche ; une personne a été désignée à cet effet. Cette stratégie doit permettre à chaque pôle de développer une activité de recherche : Elle doit être cohérente avec le développement de l'offre de Master et la réflexion sur le Doctorat dans une perspective de relèvement académique mais aussi d'insertion dans le monde du travail. Elle doit également prévoir des instruments et mesures incitatives pour permettre de remporter des fonds compétitifs. Enfin, seule une masse critique d'enseignants-chercheurs permettra le développement d'une activité de recherche propre à l'UVS.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 3.02 : L'institution garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation.

Appréciation globale sur le standard

Les cours sont conçus par des enseignants (enseignants chercheurs ou enseignants associés) qui exercent tous une activité de recherche, même si c'est hors de l'UVS. On peut donc s'attendre à ce que les résultats de la recherche soient intégrés dans les formations.

Les étudiants de Master rencontrés confirment par ailleurs avoir des cours de méthodologie pour se familiariser eux-mêmes aux processus/étapes de recherche.

Le développement d'une recherche propre à l'UVS renforcerait encore ce lien entre enseignement et recherche, fondamental pour tout établissement d'enseignement supérieur.

Conclusion sur le standard : Atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 4 : PERSONNEL D'ENSEIGNEMENT ET/OU DE RECHERCHE (PER)/TUTEURS

Standard 4.01 : Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la réglementation nationale et aux directives sous régionales et communiquées publiquement. Les compétences didactiques et les qualifications pédagogiques et scientifiques dans une perspective de formation à distance sont tenues en compte.

Appréciation globale sur le standard

L'UVS dispose d'un manuel de procédure qui respecte les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Sénégal. Les principes, de transparence et de concurrence, décrits dans ce document sont respectés comme en témoignent l'échantillon de PER rencontré sur site.

La commission de recrutement mise en place pour examiner les dossiers de candidature et procéder à la sélection des candidats peut s'adjoindre toutes personnes-ressources externes.

Les principales étapes des procédures de sélection, de nomination sont les suivantes : (i) élaboration des termes de références ; (ii) publication de l'appel à candidatures ; (iii) évaluation des dossiers reçus et établissement d'une short-list pour les entretiens ; (iv) organisation des entretiens des candidats short-listés ; (v) sélection des candidats ; (vi) recrutement des candidats.

La nomination, la promotion et l'avancement dans la carrière des PER sont mises en œuvre à l'UVS conformément à la réglementation en vigueur, tant au niveau national que régional (cf. CAMES).

Du point de vue quantité, l'UVS dispose de 21 enseignants permanents et 400 enseignants associés provenant des autres universités du pays ou de l'international.

Du point de vue qualité, l'UVS dispose de 415 (si l'on considère que les enseignants associés ont tous le Doctorat) enseignants ayant le Doctorat comme diplôme le plus élevé (soit un pourcentage de 98,6%) et 6 enseignants ayant le Master comme diplôme le plus élevé (soit un pourcentage de 1,4%).

Selon les autorités de l'UVS, le corps enseignant (interne et externe) a la responsabilité de la conception et de l'animation des activités d'enseignement-apprentissage. A ce titre, les étapes

à suivre sont les suivantes : prise en charge (i) de la conception des contenus des cours et des ressources pédagogiques correspondantes (ii) supervision ou coordination de la production des ressources pédagogiques liées aux cours (fiches de TD/TP, etc.), (iii) conception et évaluations (tests d'auto-évaluation, contrôles continus, examens) ainsi que coordination des corrections liées à ces évaluations.

Les 21 enseignants permanents disposent de compétences avérées leur permettant de prendre en charge les autres collègues pour la médiatisation des cours mis dans la plateforme de formation à distance de l'UVS.

En ce qui concerne le PSE-J, tous les enseignants sont des professionnels ayant des conventions de partenariat avec lui. Certains sont directement cooptés par le PSE-J ou, si nécessaire, sélectionnés suite à un appel à candidature. Ils prennent en charge les lauréats à ce projet. La liste des formateurs fournie ne précise pas les diplômes, les grades et titres universitaires, les expériences professionnelles et le statut de chacun des membres du corps enseignant comme l'exige la procédure d'auto-évaluation institutionnelle de l'ANAQ-Sup (Standard 4.01. du référentiel d'évaluation d'institutions). Les évaluateurs ne pouvaient pas apprécier les compétences et les qualifications scientifiques et techniques des formateurs du PSE-J.

Par ailleurs, les enseignants de l'UVS ne participent en aucun moment à aucun programme de formation de ce projet contrairement aux dispositions des articles 5 et 6 de la Convention.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 4.02: Les procédures de sélection et de nomination des tuteurs sont conformes aux normes institutionnelles. Les tuteurs doivent avoir des compétences technico-pédagogiques dans le cadre de la formation à distance.

Appréciation globale sur le standard

Pour être tuteur à l'UVS, il est nécessaire de disposer au moins d'un diplôme de Master (ou d'un titre jugé équivalent).

En ce sens, l'UVS dispose d'une base de données de près de 1.600 tuteurs (en fin décembre 2018), et près de 50% de ces tuteurs sont régulièrement mobilisés dans le cadre des activités pédagogiques. Ils ont au moins le diplôme de Master avec des compétences attestées dans le domaine de la formation à distance.

Dans l'évaluation et le classement des candidatures reçues pour des activités d'enseignement, l'UVS prend en compte le parcours académique, les travaux scientifiques (publications), l'expérience professionnelle, la connaissance ou la pratique du milieu universitaire, les compétences ou l'expérience en matière de pédagogie et de didactique, ainsi que l'expérience en matière d'enseignement à distance.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 4.03 : L'institution règlemente la formation continue et le perfectionnement du PER/tuteurs sur les plans didactique et professionnel.

Appréciation globale sur le standard

Des séminaires de formation destinés aux renforcements de capacités des PER (en formation à distance et aux métiers liés aux TICE) et des tuteurs sont régulièrement organisés en présentiel et/ou à distance. Les techno-pédagogues de l'UVS accompagnent également d'une façon permanente les PER, les enseignants associés et les tuteurs. Un dispositif d'accompagnement technique des enseignants est également mis en place au PSE-J pour assurer le bon déroulement du Live streaming.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est désormais systématisée à l'UVS. Un dispositif est directement implémenté sur la plateforme de formation pour être utilisé par les étudiants à la fin de chaque cours. Les thématiques sur lesquelles des questions sont posées aux étudiants sont les suivantes : les contenus des cours, les ressources et les activités pédagogiques, le tutorat, etc.

Un dispositif de suivi des enseignements dans les cellules pédagogiques et un questionnaire d'évaluation des enseignements permettent à l'UVS et ses instances pédagogiques compétentes de procéder régulièrement à l'évaluation des enseignants associés et les tuteurs. Ces derniers font l'objet régulièrement de rapports de suivi, qui renseignent notamment sur leur ponctualité, leur assiduité, la régularité de leurs interactions avec les étudiants, leur implication dans les activités de correction (travaux à rendre des étudiants), etc. Cependant l'exploitation de ces évaluations semble mitigée selon les acteurs : documents bien formalisés selon les autorités et les éléments de preuve mis à la disposition des experts, exploitation non formalisée selon les experts et les tuteurs.

Une plus grande implication et un engagement plus important décrits par les autorités de l'UVS ont été confirmés par les déclarations des étudiants et des tuteurs. Les récents résultats publiés sont des illustrations à l'endroit de cet impact considérable.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 4.04 : L'institution conduit une politique durable de la relève.

Appréciation globale sur le standard

Le personnel enseignant actuel est constitué, dans sa majorité, de jeunes qui ont une belle carrière devant eux. Mais l'UVS n'a pas de politique durable pour assurer la relève et le renforcement qualitatif de son personnel d'enseignement. En effet, aucun plan de développement des ressources humaines n'a été mis à la disposition de l'équipe d'experts.

Conclusion sur le standard. Non atteint

Standard 4.05 : L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.

Appréciation globale sur le standard

L'UVS ne compte pas encore en son sein de représentants du Sénégal aux CTS du CAMES. Elle est une jeune institution rattachée à la circonscription de Dakar durant les dernières élections de représentativité du personnel enseignant. Elle n'a pas encore eu l'opportunité de soumettre elle-même au CAMES les dossiers de ses enseignants-chercheurs.

Tenant compte des règles appliquées au sein de sa circonscription de rattachement, l'UVS a constitué (en mai 2018) un collège électoral composé de neuf (9) enseignants-chercheurs.

L'UVS a programmé des activités qui visent à encadrer le personnel enseignant en fonction des CTS. Le budget 2019 prévoit aussi le renforcement de la recherche par la mise en place d'un programme de soutien à la carrière académique des enseignants chercheurs.

Conclusion sur le standard : Atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 5 : PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET DE SERVICE (PATS)

Standard 5.01 : Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont règlementées et publiées. Elles intègrent les besoins et objectifs de l'institution en matière de formation à distance.

Appréciation globale sur le standard

Le recrutement au sein de l'UVS est régi par le code du travail, le décret 2000-103 du 17 février 2000 applicable au PATS, ainsi que le manuel de procédure.

La promotion du PATS se fait sur demande de son supérieur hiérarchique mais le processus de notation et les modalités d'avancement ne sont pas communiquées aux agents faisant l'objet de notation.

L'institution dispose de techno-pédagogues et d'informaticiens qualifiés pour appuyer les services en lignes (l'effectif de la DFIP comprend 19 agents dont 2 techno-pédagogues). En plus la DISI compte 18 agents de gestion technique (AGT) chargés de la gestion de l'infrastructure technique des ENO.

La mission a noté que le PATS est engagé et motivé pour relever les défis informatiques et pédagogiques de l'UVS.

Le comité d'expert a aussi noté que l'UVS n'a pas mis en place un système transparent de notation et d'avancement des PATS.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 5.02 : L'institution garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel administratif, technique et de service (PATS).

Appréciation globale sur le standard

L'UVS a réalisé en 2018 un audit de compétence ayant permis de recenser les besoins de formation du personnel, cependant force est de constater qu'un plan de formation structuré et adossé au plan stratégique n'a pas encore été mis en œuvre.

Tout au plus, l'UVS a fait bénéficier en mai 2018 à l'ensemble des agents une formation sur Google Suite. Elle a fait inscrire 18 d'entre eux dans des formations continues initiées par l'UVS dans des domaines ou des spécialités liés à l'enseignement à distance tout en bénéficiant du soutien de l'institution.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D'EVALUATION 6 : ÉTUDIANTS

Standard 6.01 : Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes réglementaires et sont publiées.

Appréciation globale sur le standard

L'UVS dispose d'un règlement des admissions et inscriptions approuvé par le Conseil d'administration en sa séance du 04 juillet 2018 et disponible en accès libre sur internet.

Ce règlement prévoit des conditions spécifiques à certaines filières (ex capacité en droit).

L'UVS applique les textes nationaux en matière de recrutement des étudiants dans les programmes de Licence et de Master. Tous les étudiants sont titulaires du baccalauréat avant admission en première année de Licence et titulaire d'une Licence avant admission en première année de Master.

Pour la participation aux UE optionnelles, l'étudiant communique son ou ses choix via un questionnaire en ligne intégré à la plateforme de formation. Pour une période donnée les étudiants ont accès à l'ensemble des enseignements optionnels pour affiner leurs choix. Une fois le choix communiqué par l'étudiant au terme de la période, il n'aura accès qu'aux enseignements optionnels choisis.

Pour ce qui est des UE libres, elles ne sont pas encore très nombreuses dans l'offre de formation de l'UVS. Néanmoins, quand elles existent, elles sont d'abord ouvertes par défaut sur la plateforme à l'ensemble des étudiants concernés, et pendant une période donnée.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.02 : L'égalité des chances est garantie quel que soit le genre et la situation géographique.

Appréciation globale sur le standard

Les effectifs étudiants de l'UVS ont connu une croissance vertigineuse de 2 090 en 2013-2014 à 19 137 au mois d'août 2018, soit une hausse de 915 %

La répartition des étudiants selon les pôles est de : 26,5% en STN (Sciences, Technologie et Numérique), 43% en SEJA (Sciences Economiques, Juridiques et de l'Administration) et 30,5% en LSHE (Lettres, Sciences humaines et de l'éducation).

Le poids du pôle STN, témoigne des efforts que devra faire l'UVS pour le développement des STEM et la diversification de l'offre de formation (autour notamment du numérique). On note toutefois une ouverture de la plupart des formations délivrées par le pôle STN aux bacheliers des séries littéraires à l'exception de la License en MAI.

l'UVS a contribué significativement à l'élargissement de la carte universitaire, puisque 56% de ses étudiants résident dans des départements (Kolda, Mbour, Bignona, Podor, Guédiawaye, Kaolack, Keur Massar) qui ne disposent pas d'universités publiques hormis l'UVS.

La répartition par genre est à 47% de filles, et à 53% de garçons soit à 3 points de la parité. l'UVS est ainsi la première université du Sénégal en fonction de la représentativité du genre féminin.

Le développement des autres ENO par l'UVS, dont l'objectif final est de 50, finira par démocratiser l'enseignement supérieur public dans la plupart des localités du Sénégal

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.03 L'institution observe la progression des étudiants dans leur cursus ainsi que la durée de leurs études.

Appréciation globale sur le standard

L'UVS suit les indicateurs suivants : le taux d'abandon, le taux de réussite, le pourcentage d'étudiants qui ont une mention et le taux d'achèvement.

Cependant il a été noté un taux d'abandon élevé en première année pouvant atteindre 45 %, ce qui constitue une menace sérieuse pour la viabilité du modèle économique. Aussi l'équipe d'Expert recommande à l'UVS d'analyser les causes et conséquences des abandons et d'élaborer une stratégie pour remédier au taux d'abandon élevé en première année.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.04 : L'encadrement doit permettre l'atteinte des objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent.

Appréciation globale sur le standard

L'UVS a pris un certain nombre de mesure pour assurer un encadrement adéquat de ses étudiants notamment :

- la mise à disposition d'ordinateurs portables, de clefs de connexion 3G à chaque étudiant ;
- la mise à disposition de clients légers dans les ENO ;
- l'organisation d'activités dédiées à la socialisation des étudiants, le soutien pour l'accès aux bourses (auprès donc de la direction des Bourses, etc. ;
- la mise en place d'un système de tutorat et monitorat qui constitue un des maillons importants du dispositif d'accompagnement de l'étudiant, en effet les principaux rôles du tuteur sont l'animation, la supervision des activités d'apprentissage, le suivi des apprentissages et la motivation des apprenants, la préparation aux évaluations, la participation aux évaluations, la proposition de feed-back, l'apporter de soutien psychosocial et technique etc.

Les étudiants ont formulé des souhaits à propos des tuteurs : plus grande présence physique dans les ENO notamment dans les zones excentrées, prise en charge des demandes des étudiants, réduction des absences et des retards pour certains et augmentation de leur effectif.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.06: L'institution offre un service spécial approprié pour les étudiants en situation de handicap.

Appréciation globale sur le standard

Selon le rapport d'auto-évaluation, l'assistante sociale produit régulièrement des rapports sur la prise en charge des étudiants en situation de handicap.

Les ENO définitifs sont équipés de voies d'accès pour les handicapés moteurs. La mission a pu constater durant la visite de l'ENO de Mermoz, l'existence d'une rampe handicapée pour l'accès aux locaux.

Cependant la prise en charge des situations d'handicap ne saurait se limiter uniquement aux rampes et devrait davantage prendre en compte les besoins des personnes en situation de handicap dans les plateformes (sous-titrage, charte graphique, etc.), de définir un paquet de services, en fonction de différentes situations de handicap, pour lesquels l'accès est garanti aux personnes en situation de handicap.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D’EVALUATION 7 : GOUVERNANCE TECHNOLOGIQUE ET PROTECTION CIVILE

Standard 7.01 : L’institution a défini et met en œuvre une politique technologique lui permettant de garantir les moyens matériels nécessaires et appropriés au bon déroulement de ses activités.

Appréciation globale sur le standard

Dans son plan stratégique, l’UVS a prévu un plan d’équipement et de maintien des actifs (immobiliers, matériels réseaux et télécoms) et de renforcement de l’équipement du personnel et des étudiants (clés de connexion et ordinateurs). Ce plan prend en charge le renouvellement du parc en équipements aussi bien pour le personnel que pour les systèmes mis en place.

L’UVS met en œuvre une stratégie de sécurisation des équipements et des infrastructures du siège et des espaces numériques ouverts (ENO) et comprend : systèmes de secours électriques dans beaucoup de sites de l’UVS, extincteurs déployés dans les différents sites, ainsi que des caméras de surveillance pour surveiller l’intérieur des salles informatiques etc.

Par ailleurs, des sauvegardes sont effectuées de façon périodique. Dans la nouvelle architecture de réseau, il est prévu un plan de reprise d’activité avec un site de production et un site de secours avec une réplique en temps réel des données.

La DISI a mis en place une plateforme de supervision centralisée permettant de mesurer l’état des liens des sites (Siège et ENO), l’ensemble des ressources (RAM, CPU, stockage, état, etc.) des équipements (serveurs, point d’accès, etc.) ainsi que l’état des services (DNS, DHCP, ToP) installés dans l’environnement de test et de production.

L’utilisation des outils de travail des étudiants est régie par une charte, à signer lors de la remise du matériel.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 7.02 : L’institution dispose d’infrastructures et d’équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long terme. Les infrastructures et équipements permettent aux différents utilisateurs (étudiants, PER/tuteurs...) d’accéder aux ressources de la formation à distance de façon permanente.

Appréciation globale sur le standard

L’UVS dispose des locaux suivants : le siège (situé à Keur Gorgui), qui accueille la coordination et les directions ; l’annexe du siège (situé Liberté 6, Cité COMICO), qui abrite l’agence comptable, les pôles de formation et l’équipe multimédia ; les espaces numériques ouverts (ENO), au nombre de 13 en 2018.

Chaque ENO dispose de salles de cours et de salles informatiques.

Les salles informatiques des ENO sont équipées de clients légers, pour les cours d’initiation

à l'informatique, les travaux pratiques, l'accès à la plateforme de formation, les évaluations en ligne, etc.. Au total, 620 clients légers ont été acquis par l'UVS et repartis dans les treize ENO.

Des serveurs autonomes sont installés dans chaque ENO. Cela permet aux utilisateurs d'accéder à leur poste de travail dédié via les clients légers ou bien leur ordinateur personnel partout où le réseau WIFI est disponible.

La plupart des locaux visités sont en location mais il y a un plan pour les infrastructures dont le siège dans la nouvelle ville de Diamniadio.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 7.03 : Les moyens informationnels dont dispose l'institution lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité.

Appréciation globale sur le standard

Depuis novembre 2014, l'UVS est abonnée à Scholarvox International (Cyberlibris), bibliothèque numérique leader en Europe et en Afrique., permettant aux étudiants un accès, 24h/24 et en illimité à plus 50.000 ouvrages et manuels (dans les sciences et techniques, les sciences humaines et sociales, les lettres, etc.).

L'intégration de l'UVS au COBESS va lui permettre de bénéficier de la mutualisation des ressources documentaires et d'avoir accès à un grand nombre de bases de données scientifiques.

Depuis 2014, des équipements réseaux et télécoms (switchs, points d'accès, modems, antennes d'interconnexion, etc.) sont installés aussi bien au Siège de l'UVS que dans les ENO pour assurer aux utilisateurs une connexion à Internet. Ce réseau mis en place couvre les bureaux des PER, PATS, tuteurs ainsi que les salles pédagogiques;

L'UVS s'appuie sur le réseau de l'ADIE pour l'interconnexion de ses sites (ENO et siège) permettant d'accéder à la liaison mutualisée, avec toutes les universités publiques du Sénégal de 310 Mbps et des opérateurs ORANGE et TIGO pour l'accès à l'Internet haut débit.

L'ADIE dispose d'un réseau en fibre optique avec un backbone IP/MPLS qui couvre tous les ENO, seul l'ENO de Podor sera interconnecté durant le quatrième trimestre, suite aux travaux d'extensions du réseau de l'ADIE effectués il y'a quelques mois.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 7.04 : L'institution dispose d'un système de secours visible, communiqué et compris

Appréciation globale sur le standard

En avril 2018, l'UVS a recruté un médecin de prévention pour assurer les consultations médicales et soins primaires des agents de l'institution et des étudiants. Ces derniers sont

reçus tous les mardis et jeudis au bâtiment de l'UVS, sis Liberté 6, Cité COMICO.

En principe, dans le cadre de la régionalisation des œuvres universitaires, tous les étudiants de l'UVS doivent bénéficier d'un accès aux services sociaux du COUD et des CROUS, dans les mêmes conditions que les étudiants des universités présentes.

Consciente de la sécurité du personnel et des équipements, l'UVS a déployé au sein de son siège des extincteurs.

L'UVS a adopté depuis sa création la technologie verte, d'où le choix porté sur la technologie des clients légers dans les espaces numériques ouverts pour : réduire leur facture énergétique liée à l'usage des outils technologiques, réduire l'impact environnemental lié à la consommation d'énergie.

Au niveau des ENO définitifs, l'aménagement du cadre de vie constitue un élément fondamental. Ainsi, en 2017, l'UVS a signé des contrats avec des aménagistes qui sont chargés de veiller à la préservation du cadre de vie. Par ailleurs, l'implication des étudiants a été envisagée lors de la visite de l'ENO de Mermoz.

Conclusion sur le standard : Atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 8 : COOPERATION

Standard 8.01 : L'institution noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Elle promeut la collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les partenaires sociaux.

Appréciation globale sur le standard

L'UVS a signé 55 conventions, protocoles et accords au niveau national, régional et international avec divers partenaires :

- institutions d'enseignement supérieur : du Sénégal (Université Gaston Berger de Saint-Louis, Université Cheikh Anta DIOP, Université Alioune DIOP de Bambey, Université de Thiès, Institut Supérieur de gestion etc.) ; d'Afrique (Université Ouaga II, Université de Ndjaména, Suptélécom-BENIN etc.) ; d'Europe (École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) en Suisse, Conservatoire National des Arts et Métiers en France etc.) ; d'Amérique (Université TELUQ du Québec au Canada, Southern University System aux Etats-Unis) et d'Asie (International Center for Education in Islamic Finance de Malaisie) ;
- milieux professionnels (VOLKENO, AIKADO, AASTIC, SENCHIX, IBM etc.) ;
- organismes de recherche (Institut Pasteur, Institut Sénégalais de recherche Agricole) ;
- acteurs sociaux (ENDA-ECOPOP, PSE-J, CRCBS-AF etc.) ;
- collectivités territoriales (Mairies de Ziguinchor, de Kaolack, de Saint Louis, de Bignona etc. et Agence régionale de développement de Kolda, Dakar, Thiès etc.)
- organismes publics (ANSD, ANPEJ, ADEPME etc.).

La convention de partenariat conclue avec le PSE-J le 11 juillet 2018 a pour principal objet la délivrance par l'UVS des diplômes et certificats offerts par le PSE-J.

Selon l'article 5 de cette convention, le PSE-J s'engage, entre autres, à :

- associer l'UVS aux processus liés aux études, à la formation, aux évaluations et l'ingénierie techno-pédagogique ;
- fournir à l'UVS toute la documentation relative à l'offre de formation délivrée par le PSE-J (maquettes etc.) ;
- associer l'UVS dans tous les processus liés aux délibérations ;
- fournir à l'UVS toutes les informations et toutes données nécessaires à la délivrance des certificats et diplômes (relevés de notes, extraits des délibérations, bases de données relatives à la scolarité etc.).

Selon l'article 6 de la Convention, l'UVS, quant à elle, s'engage à :

- accompagner le PSE-J sur l'ensemble des processus pédagogiques ;
- participer à l'organisation des entretiens de recrutement et à la sélection des candidats ;
- assurer l'organisation et la validation des évaluations conformément aux règles universitaires en vigueur ;
- participer aux délibérations d'examens ;
- délivrer en partenariat avec le PSE-J les extraits de formations (relevés de notes, attestation de crédits, attestations de réussite, suppléments aux diplômes, certificats et diplômes) conformément à la réglementation en vigueur.

Or, lors de l'évaluation, l'équipe des experts a noté que les dispositions des articles 5 et 6 de la convention ne sont pas appliquées. En effet :

- aucun enseignant de l'UVS ne participe aux enseignements ;
- l'UVS ne participe pas à l'organisation et à la validation des évaluations ainsi qu'aux délibérations des jurys d'examens ;
- aucune maquette pédagogique de l'offre de formation délivrée par le PSE-J n'a été fournie à l'UVS ;
- aucune information et donnée nécessaire à la délivrance des diplômes (relevés de notes, extraits des délibérations, bases de données relatives à la scolarité etc.) n'a été fournie à l'UVS.

L'UVS est aussi impliqué dans deux projets internationaux regroupant des universités européennes, africaines et sénégalaises dans le domaine du E-learning (REAMOOC et ASICIAO).

D'une façon générale, les conventions, protocoles et accords précités sont actifs en général. Une meilleure prise en compte de la mobilité des étudiants dans ce cadre serait bénéfique.

Conclusion sur le standard : Atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 9 : INFORMATION ET COMMUNICATION

Standard 9.01 : L'institution se fonde sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente pour sa prise de décision et pour sa communication interne et externe.

Appréciation globale sur le standard

Le système d'information permet d'avoir un aperçu sur l'évolution des effectifs des étudiants (application GIR), leurs outils de travail (ordinateurs portables et clés de connexion et l'utilisation des outils de travail), les filières d'étude et leurs résultats académiques.

Il permet également de renseigner sur l'évolution et la valorisation du Personnel Enseignant et de Recherche, et du Personnel Administratif, Technique et Services.

Il permet un retour d'informations, un apprentissage et une amélioration permanente à travers un système de reddition de compte trimestriel, semestriel et annuel (rapports d'exécution technique et financier). Les enseignements tirés du système d'informations sont périodiquement discutés et mis en application pour informer les prises de mesures et de décisions (Compte rendu des réunions de coordination).

Le système de suivi évaluation de l'UVS s'appuie sur un outil informatisé (Application de Mesure et de Contrôle de la Performance (AMCP))

L'AMCP permet d'une part, à l'ensemble des acteurs d'avoir un retour d'informations sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs fixés par la coordination, et d'autre part aider la coordination sur la prise de décisions. La mission n'a pas pu accéder à la présentation de l'outil AMCP durant le visite de sites.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 9.02 : L'institution suit une politique de communication objective, efficace et transparente. La stratégie de communication intègre les spécificités de la formation à distance.

Appréciation globale sur le standard

Le site web de l'UVS affiche, l'actualité et l'information majeure sur le bandeau à la une, menant par un lien de redirection à l'information complète.

Le mailing institutionnel à travers lequel la DCM transmet les notes d'information, les communiqués (interne et de presse), les notes de service, les avis, les arrêtés, etc., est fonctionnel.

Cependant la stratégie de communication avec les acteurs internes et le système de transmission ainsi que leur périodicité n'ont pas été décrits dans le rapport d'auto-évaluation.

Par ailleurs, la mission a noté une faiblesse notoire dans la communication externe à l'endroit des candidats à l'inscription à l'UVS ainsi que leurs prescripteurs (parents d'élève, conseiller pédagogique, employeurs potentiels) en vue de briser les freins à l'acceptation de la formation

virtuelle comme modalité crédible pour la formation et la délivrance de diplôme de l'enseignement supérieur.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 10 : Perspectives de développement

Standard 10.01 : L'institution dispose de projets de développement à moyen et long terme au regard de ses objectifs.

Appréciation globale sur le standard

L'UVS s'est dotée d'un plan stratégique de développement couvrant la période 2018-2022 dans lequel elle s'est fixée 7 objectifs (voir standard 1.01). Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions à mettre en œuvre ont été identifiées. Ce sont ces actions qui ont été transformées en 51 projets budgétisés dans le rapport d'auto-évaluation. La mise en œuvre de ces projets est étalée sur 5 ans (2018-2022).

Bien que l'ensemble des projets soit pertinent, les responsables des projets n'ont pas été identifiés et les mesures de réalisation n'ont pas été précisées. Par ailleurs il n'y a encore aucune garantie de financement. Ces projets devraient apparaître dans le plan stratégique pour que leur exécution soit en quelque sorte irrévocable et pour que les ressources idoines leur soient consacrées.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 10.02 : L'institution a défini une stratégie pour atteindre ses nouveaux objectifs de développement.

Appréciation globale sur le standard

L'UVS dispose d'un plan stratégique et d'un bon portefeuille de partenaires académiques et non académiques (voir standard 8.1). Toutefois, elle n'a pas encore élaboré une stratégie de partenariat propre à l'atteinte des objectifs des projets de développement de son plan stratégique. L'UVS devra travailler davantage sur le taux de placement de ses étudiants ainsi que leurs capacités à créer leur propre entreprise.

Conclusion sur le standard : Non atteint

VI. Points forts

Rubrique	Points forts
<i>Gouvernance</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Mission très claire. • Projet très porteur. • L'existence d'un organigramme adapté à la réalisation des missions et objectifs de l'université. • L'existence d'instances de délibération et d'aide à la décision (Conseil d'Administration, Conseil Académique, Cellule interne d'assurance qualité, Cellule de passation de marché, des Directions techniques chargées de l'intégration de la formation à distance et l'agence comptable) fonctionnelles et opérationnelles. Les PV des réunions et/ou les rapports d'activités de ces organes sont disponibles. • L'existence d'un Comité de dialogue social fonctionnel chargé de la prévention des conflits d'ordre interne. Le compte rendu de ses rencontres avec toutes les parties prenantes de l'UVS (syndicats des PER, syndicats des PATS, représentants des étudiants, personnel des ENO, tuteurs etc.) présenté aux directions de l'UVS est disponible. • L'existence d'un Manuel de procédures administratives, financières et comptables dans lequel les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont décrits. • L'existence d'un Plan stratégique 2018-2022 dans lequel l'université a décliné ses missions et ses objectifs. • Le bon portefeuille de partenariat stratégique avec les milieux socio-économiques et les institutions de formation tant au niveau national qu'international. Des bénéfices sont tirés des partenariats nationaux et internationaux: formation des formateurs, assistance technique, échange de ressources numériques... Les milieux socio-économiques sont représentés dans les organes de décision de l'Université et participent aux activités pédagogiques. • L'existence d'une marge d'autonomie satisfaisante au niveau de la gestion de l'université. • L'efficacité de la communication interne grâce à la disponibilité de services numériques au profit des étudiants et du personnel. L'échange de l'information et des documents s'effectue via des outils institutionnels. • L'existence d'un système d'information intégré. • Un learning management system (LMS) bien développé sur un choix judicieux d'open source avec des extensions faites par l'équipe de développement de l'institution. Ce qui a permis d'atteindre un bon niveau de l'équipe informatique : montée en compétence et capacity building louable. • L'existence de nombreux outils de gestion, de communication et de webconferencing interfaçable avec le LMS en place (basé sur MOODLE et des extensions appropriées).
<i>Ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Equipe jeune, engagée, motivée et performante • Sens de l'appartenance très satisfaisant. • Le bon niveau de qualification des personnels d'enseignement et d'appui. • L'existence des PER associés pour l'intégration des connaissances dans les projets de formation. • L'existence de Techno pédagogues et d'informaticiens compétents.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipes pédagogiques ont des compétences en formation à distance.
Formation	<ul style="list-style-type: none"> • La diversité de l'offre de formation. • La conformité des maquettes pédagogiques des parcours de Licence et de Master à la réglementation nationale en la matière, aux normes du système LMD et à l'enseignement à distance. • La stabilité des documents pédagogiques. • L'existence de tuteurs prenant le relais des enseignants et surtout assurant le suivi de l'assiduité des apprenants. • La prise en main des étudiants au premier semestre pour les préparer à la transition entre formation présentielle et à distance. • La création des ENO comme espace de socialisation, de création de sentiment d'appartenance et de concrétisation de la fonction service à la communauté. • Les structures pédagogiques sont bien en place et couvrent les différentes facettes du métier du e-learning. • La conformité de l'offre de formation aux objectifs de formation formulés dans la mission de l'université. • Indication claire des objectifs des formations en termes de connaissances. • Indication claire des modalités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation. • L'existence de procédures de réalisation de ressources numériques. • La mise à disposition d'un environnement d'apprentissage en ligne convenable aux étudiants. • La clarté du design pédagogique de chaque formation et existence de responsables qui veillent au respect de ce design. • L'établissement d'un planning de déroulement de la formation et sa diffusion auprès des étudiants en début de cycle de formation. • La détection de la présence en ligne des étudiants et des tuteurs. • La réactivité du tutorat en ligne. • La systématisation de l'évaluation des enseignements par les étudiants. • L'implication des professionnels dans les activités pédagogiques. • L'existence de syllabi. • La pertinence des activités proposées à distance (apprentissage, échanges avec l'enseignant, échanges avec les autres étudiants). • La pertinence des activités proposées en présentiel (examens).
Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Grande qualité des vidéos. • Grande qualité des infrastructures informatiques et Télécommunications. • Bonne conception des Bâtiments des ENO créant un cadre d'apprentissage adéquat. • L'existence de 13 espaces numériques ouverts (ENO) dans des régions du Sénégal comprenant des salles de cours et des salles informatiques au service de ses étudiants. Certains de ces ENO sont en cours d'équipement. • La disponibilité d'un service d'informatique pédagogique performant et fonctionnel. • L'existence d'une bibliothèque numérique pourvue d'ouvrages et de manuels couvrant les domaines scientifiques de l'université et accessible à toutes les composantes de l'université. • L'existence d'un site web et d'un réseau internet fonctionnels. • La sécurisation des équipements et des infrastructures du siège et des espaces numériques ouvertes. • L'organisation de la veille technologique. • L'existence dans les ENO d'aménagements destinés aux personnes en

	<p>situation de handicap moteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un bon studio professionnel pour la production numérique (Solution complète).
<i>Financement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Un effort conséquent au niveau du budget. • Une bonne gestion financière.
<i>Recherche</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les perspectives de développement de la recherche à l'UVS en 2020 sont prometteuses. Un enseignant-chercheur a été désigné pour organiser la recherche.
<i>Etudiants</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La représentation des étudiants dans les organes de décision de l'université (Conseil d'Administration et Conseil académique, etc.). • L'existence d'un dispositif pour l'élection des représentants des étudiants ainsi que pour aider les représentants des étudiants à assumer leurs charges. • L'implication des étudiants à l'aménagement des espaces extérieurs de l'ENO (ce qui laisse penser que leurs avis sont de manière générale pris en compte). • la mise à disposition d'ordinateurs portables, de clefs de connexion 3G, de clients légers à chaque étudiant. • Le respect de la réglementation en matière d'admission des étudiants en 1^{ère} année de Licence et de Master. • L'existence d'une mutuelle de santé.
<i>Partenariat-UVS-PSEJ</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme du PSE-J est excellent et répond à un réel besoin dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE).

VII. Points faibles

Rubriques	Points faibles
<i>Gouvernance</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'organigramme semble un peu trop éclaté (7 directions et Trois pôles), les divisions et services ne sont pas clairement rattachés dans l'organigramme. • Le schéma directeur finalisé pour l'évolution du système d'information actuel ne paraît pas défendable. Il serait indiqué d'opter pour un ERP complet qui intègre aussi un SMQ et un « Student Management System ». • L'absence d'un manuel qualité décrivant le système de management de la qualité mis en œuvre au sein de l'Université et précisant les responsabilités relatives à l'assurance qualité. • L'absence dans le plan stratégique de suivi-évaluation et de certitudes sur le financement. • La communication externe est très limitée. Elle est réduite à quelques activités habituellement menées par les structures publiques (publication de dépliant, rédaction Web,...). Les insuffisances au niveau de la communication externe devront être résolues car en tant qu'institution chargée de promouvoir l'enseignement à distance, l'UVS est appelée à accorder une importance primordiale à la communication externe. • La faible appropriation du Manuel de procédures administratives, financières et comptables par les personnels de l'université. • Manque de formalisation de la gouvernance et des processus au PSE-J. • L'absence de stratégie de partenariat propre à l'atteinte des objectifs des projets de développement du plan stratégique.
<i>Ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Faible nombre d'enseignants permanents. • Faible développement de la formation des formateurs. • L'absence de plan de développement des ressources humaines. • L'absence d'un dispositif transparent de notation des PER et PATS pour la promotion. • Le PER ne bénéficie que des voyages d'études. • Le PATS ne figure pas dans le plan de la mobilité des agents.
<i>Formation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Point d'attention sur le taux d'encadrement. • L'automatisation des cours laisse peu de place aux initiatives individuelles pour l'innovation pédagogique. • Peu d'interdisciplinarité. • Taux d'abandon en L1 très élevé pouvant atteindre 45 %. • Faiblesse du rapport Tuteur/apprenant. • Les ENO peuvent jouer un rôle beaucoup plus important en optimisant davantage la mutualisation et l'usage des ressources disponibles. • Le suivi de déroulement de l'apprentissage sur les plateformes peut être amélioré en ayant un vrai tableau de bord et un bon reporting en vue de l'aide à la décision et une meilleure assurance qualité selon les normes d'usage dans le domaine. • L'absence d'analyse des taux d'abandon, d'échec, de progression, de réussite et de poursuite d'études ainsi que de durée d'études avec des mesures de remédiation.
<i>Infrastructure</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Certains mobiliers notamment de l'ENO de Mermoz sont mal fabriqués. • Les ENO sont tributaires de la disponibilité de la connectivité et d'une bande passante suffisante pour répondre à la massification due à une croissance trop rapide des effectifs.

	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin des chartes pour tous les acteurs, • Processus de suivi pédagogique doit être explicite.
Financement	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources budgétaires peu diversifiées. • L'absence de stratégie de mobilisation de ressources financières pour mettre en œuvre le plan stratégique.
Recherche	<ul style="list-style-type: none"> • L'absence de stratégie institutionnelle de recherche qui inclut la réflexion sur le développement des masters et du doctorat, la formation d'une relève, la mise en place d'instruments incitatifs pour lever des fonds de tiers compétitifs, etc. • L'absence d'activités endogènes de recherche. • L'absence de suivi et de diagnostic des activités de recherche menées par les enseignants.
Etudiants	<ul style="list-style-type: none"> • Faible taux d'encadrement par rapport aux standards. • L'absence de politique de mobilité des étudiants. • L'absence d'une réflexion sur ce que veut dire la mobilité étudiante dans le contexte de l'enseignement à distance et compte tenu des éventuelles particularités des étudiants de l'UVS. • La non prise en compte des services à la communauté dans les maquettes pédagogiques.
Partenariat UVS-PSE-J	<ul style="list-style-type: none"> • Le greffo PSE-J n'est pas bien clarifié, une impression de formation en parallèle qui bénéficie d'une autonomie parfaite. • La non participation des enseignants de l'UVS aux activités de formation de PSE-J. • La non participation de l'UVS à l'organisation et à la validation des évaluations ainsi qu'aux délibérations des jurys d'examens ; • L'inexistence de maquette pédagogique de l'offre de formation délivrée par le PSE-J qui devrait être construite conformément à la réglementation nationale en la matière et aux normes du système LMD • La non fourniture à l'UVS d'informations et de données nécessaires à la délivrance des diplômes (relevés de notes, extraits des délibérations, bases de données relatives à la scolarité etc.) • L'absence d'information sur les diplômes, les grades et titres universitaires, les expériences professionnelles et le statut de chacun des membres du corps enseignant du PSE-J • L'absence de document définissant les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes • L'absence de PV de délibération des jurys d'examens • Positionnement L3 problématique pour les formations délivrées (aucun pré-requis, aucune articulation avec les niveaux L1 et 2 des lauréats).

VIII. Appréciations générales de l'UVS

L'UVS est un établissement public d'enseignement supérieur qui a pour vocation de développer et vulgariser l'enseignement à distance. Elle est la première université publique numérique du Sénégal. Sa gouvernance administrative et académique est en cohérence avec les dispositions du décret fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement. Elle dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et aux différents

utilisateurs (étudiants, PER/tuteurs) d'accéder aux ressources de la formation à distance de façon permanente. La stratégie pédagogique développée par l'UVS est conforme aux contraintes rencontrées. Les PER et les PATS sont jeunes, engagés, motivés, qualifiés et performants. Les filières de formation offertes sont diversifiées, conformes aux missions et objectifs de l'UVS, adaptées à l'enseignement à distance, régulièrement dispensées et s'intègrent parfaitement dans l'offre de formation nationale. La recherche n'est pas organisée. Le nombre d'enseignants permanents est faible. La communication externe est très limitée. La mise en œuvre de la convention de partenariat avec le PSE-J présente des insuffisances.

En conclusion, l'UVS possède de nombreux points forts et a satisfait à l'essentiel des standards du référentiel. Elle a aussi des points faibles pour lesquels des recommandations d'amélioration ci-dessous sont formulées.

IX. Recommandations à l'UVS

- Se doter d'un manuel qualité décrivant le système de management de la qualité mis en œuvre.
- Œuvrer pour que l'ensemble du personnel s'approprié et mette effectivement en œuvre le Manuel de procédures administratives, financières et comptables.
- Etablir et mettre en œuvre un plan de communication externe.
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilité internationale des étudiants en tenant compte des spécificités de l'enseignement à distance.
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de partenariat et de mobilisation de ressources financières pour l'atteinte des objectifs des projets de développement du plan stratégique.
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie institutionnelle de recherche.
- Prendre toutes les mesures idoines pour augmenter le personnel enseignant permanent afin de développer des activités endogènes de recherche et de palier à l'augmentation fulgurante des effectifs.
- Se doter d'un plan de développement des ressources humaines (PER et PATS).
- Mettre en place un système transparent de notation et d'avancement des PATS pour instaurer la culture du résultat.
- Mettre en place des services spécifiques dédiés aux personnes en situation de handicap.
- Formaliser les processus d'exploitation des résultats issus de l'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Etudier les modalités pour pondérer en crédit les services à la communauté et étudier comment mobiliser les ressources des partenaires.
- Améliorer le suivi du placement des diplômés et promouvoir l'entrepreneuriat des diplômés.
- Œuvrer pour que toutes les dispositions de la convention établie avec le PSE-J soient effectivement appliquées, notamment l'intégration des autorités et agents de l'UVS à la gestion et aux activités du PSE-J afin de lever le sentiment d'avoir en face un projet en parallèle.
- Evaluer, à l'issue de la phase pilote, le positionnement actuel en L3 des formations offertes par le PSE-J ainsi que les alternatives possibles, afin de renforcer la cohérence verticale des diplômés.

- Construire les maquettes pédagogiques de l'offre de formation délivrées par le PSE-J conformément à la réglementation nationale en la matière et aux normes du système LMD
- Transformer la formation en certificat ou alors créer des licences alignées aux L1 et L2
- Recruter, pour l'offre de formation délivrée par le PSE-J, des enseignants ayant les grades et titres universitaires requis pour enseigner en Licence et Master.

X. Recommandations à l'ANAQ-SUP

- Organiser une formation à l'intention des responsables de la cellule interne d'assurance qualité et des points focaux de l'assurance qualité au niveau des ENO pour conduire les différentes auto-évaluations des programmes d'études ;
- Mettre en place des mécanismes de suivi des habilitations et des accréditations.

XI. Proposition d'avis de l'équipe d'évaluation :

Habilitation recommandée à délivrer les diplômes de licence et de master ci-dessous :

Licences	Masters
Licence en Arts graphiques et numériques	Master Modélisation et calcul scientifique
Licence en Communication digitale	Master Ingénierie Logicielle
Licence en Développement d'applications (web, mobile, gaming) : <ul style="list-style-type: none"> - Parcours Web et Mobile - Parcours Gaming 	Master Systèmes, Réseaux et infrastructures virtuelle
Licence en Multimédia – Internet – Communication	Master Finance- Comptabilité
Licence en Mathématiques Appliquées et Informatique : <ul style="list-style-type: none"> - Parcours Mathématiques - Parcours Réseaux - Parcours Génie logiciel 	Master Audit et Contrôle de Gestion
Licence en Administration Économique et Social	Master Droit public
Licence en Anglais : <ul style="list-style-type: none"> - Parcours Littérature-Civilisation du monde anglophone - Parcours Linguistique-Grammaire - Parcours Tourisme et Métier culturels 	Master Droit privé

<p>Licence en Sociologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours Société, religion, et institutions de socialisation - Parcours Sociologie des activités professionnelles et sportives - Parcours Sociologie économique, dynamiques territoriales et communication 	<p>Master Sociologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours Société, religion et institutions de socialisation - Parcours Sociologie des activités professionnelles et sportives - Parcours Sociologie économique, dynamique territoriales et communication
<p>Licence en Sciences de l'éducation</p>	<p>Master Anglais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours Littérature-Civilisation du monde anglophone - Parcours Linguistique-Grammaire
<p>Licence en Sciences Economiques et de Gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours finance-Comptabilité - Parcours Banque, Microfinance, Assurance - Parcours Management des Petites et Moyennes Organisations - Parcours Economie –Statistique - Parcours Economie Appliquée 	<p>Master Sciences de l'Éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours apprentissages et enseignements scolaires - Parcours technologies éducatives
<p>Licence en Science politique</p>	<p>Master Economie et Gouvernance des territoires</p>
<p>Licence en Sciences Juridiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours Droit public - Parcours Droit privé 	<p>Master Economie de l'énergie et de l'environnement</p>
<p>Licence Droit et Informatique (LegalTeh)</p>	<p>Master Economie, études quantitatives</p>

Annexe : Liste des personnes rencontrées

I. Coordination

- Moussa LO
- Ousmane DIOP
- Alpha DIA
- Ndeye Massata NDIAYE
- Adama DIALLO
- Ndéye Aminta DIAGNE SY
- Alassane DIOP
- Oumar D. MBODJ
- Mamadou V. Lamine SANE
- Abdou NDIAYE
- Falilou DIA
- Massamba NDIAYE
- Serigne Ababacar Cissé BA
- Khoudia GUEYE NDOYE
- Fadji SARR
- Jean Louis CORREA
- Serigne Falou NIANG
- Cheikh DIAWARA
- Baïdy THIONGANE
- Seydina M. NDIAYE
- Serigne Babacar CISSE
- Sokhna Faty DIA DIENG
- Aboubeker THIAM
- Cheikh Ahmadou Lamine Yakhine DIOP
- Mouhamadou SECK

II. Enseignants

- El hadj Mamadou NGUER
- Mamadou Sylla DIENG
- Aladji Mamadou SANE
- Mahib LO
- Adja Fatima CISSE
- Oumar Ben Khatab NDOYE
- Penda DIAGNE
- Adou SENE

III. Personnels administratifs, techniques et de services

- El hadji BADJI
- Henriette DIOP
- Mame Tacko SALL

- Rokhaya FALL
- Mamadou M. GNING
- Serigne Faloui NIANG
- Cheikh DIAWARA
- Abdoul Aziz DOUCOURE
- Faguy FALL
- Yabsa MBAYE
- Thierno B. BARRY
- Fatoumata DIEYE
- Alioune DIAGNE
- Ahmet THIAM
- Yaya BODIAN
- Ndéye Fambaye NIANG
- Abdoulaye KANE
- Abdourahmane MBENGUE
- Mouhamadou Yaya SOW
- Birahim BABOU
- Amadou Hamath DIALLO
- Niama CISSOKHO
- Rokhaya CISSE
- Omar Roger CAMARA
- Mbaye THIOUNE
- Issa BA
- Ibrahima BA
- Lamine SOW
- Abdou Khadre Dado NIANE

IV. Etudiants

- Abdoulaye DIOP
- Adama DIEDHIOU
- Dame DIOMBOKHO
- Fatoumata Bintou BA
- Léon DIATTA
- Malainy DIEDHIOU
- Mody SABALY
- Moustapha FAYE
- Ndeye Maty BOUSSO
- Touba NIANE

V. Personnel PSE-J

- Aminata SALL DIALLO
- Tidiane C.O. TALL

- Ndeye Maimouna DIOP
- Massamba NDIAYE
- Joel Junior KPOTSRA
- Mounir DIEDHIOU
- Alioune FALL

VI. Lauréats du PSE-J

- Moustapha NDIAYE
- Gorgui FAYE
- Nestor BIANQUINCH
- Sidy Diakhaté
- Moutoura KONDE
- Babacar CISS
- Moussa DIEDHIOU